

# Pour l'autonomie de la recherche universitaire

Avis présenté à l'occasion des  
Assises nationales de la recherche et de l'innovation  
(15-16 avril 2013)



12 avril 2013

**Le générique masculin, lorsqu’il est employé dans le présent document, l’est sans aucune discrimination et uniquement pour faciliter la lecture du texte.**

Ce document est le fruit du travail de rédaction, d’analyse et de synthèse des personnes suivantes :

Martin Blais  
Jules Racine St-Jacques  
Michel Umbriaco  
Max Roy

## **L'autonomie fondamentale du chercheur**

Depuis la fondation de la première université à Bologne, l'autonomie est jugée essentielle à la mission universitaire de conservation, de transmission et d'avancement du savoir. L'autonomie de l'université qu'incarne avec force la liberté académique demeure cependant le fruit d'une vigilance de tous les instants, de compromis et de conflits entre le milieu universitaire et la société qui l'entoure. Cette tension permanente donne occasionnellement lieu à des affrontements ouverts et peut parfois dégénérer en une crise sociale telle que le Québec en a fait l'expérience au printemps 2012. Au-delà de la simple question de la capacité financière des étudiants, la crise dite du «Printemps érable» a révélé l'ampleur du malaise ressenti par de nombreux acteurs universitaires et non universitaires à l'endroit de la conception utilitariste de l'université qui soutient le discours et les gestes d'une frange importante des responsables politiques et des dirigeants économiques, au Québec et ailleurs<sup>1</sup>. Au creux du débat qui a jailli de la question des droits de scolarité l'an dernier, repose donc la question essentielle de l'autonomie académique. À l'occasion des Assises nationales de la recherche et de l'innovation, la FQPPU souhaite en conséquence que cet enjeu soit au cœur du consensus qui s'incarnera dans la prochaine Politique nationale de recherche et d'innovation.

Dans un mémoire déposé lors de la 4<sup>e</sup> rencontre préparatoire au Sommet sur l'enseignement supérieur de février 2013, le Comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec (CLIUQ) rappelait que «la liberté académique comprend notamment le droit d'enseigner et de faire de la recherche-crédation sans être obligé d'adhérer à une doctrine prescrite, le droit de diffuser librement les résultats de la recherche-crédation sans subir de pression pour répondre à des attentes ou des besoins spécifiques des bailleurs de fonds, qu'ils soient publics ou privés, dans les différents secteurs concernés, et le droit d'expression, incluant la critique de la société, des institutions, des doctrines, dogmes et opinions, dont les règles et politiques universitaires,

---

<sup>1</sup> Sur le plan international, notamment, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) véhicule cette vision en encourageant les États à se doter de politiques visant le rapprochement entre le monde des affaires et le milieu de la recherche. Pierre Milot, *L'impact des politiques de l'innovation sur la recherche universitaire: systèmes nationaux et réseaux mondiaux*, Montréal, FQPPU, Avril 2011, p. 12.

scientifiques ou gouvernementales<sup>2</sup>.» Pour jouer efficacement leur rôle, les universités doivent être libres de contraintes extérieures. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de la recherche. Derrière la question de l'autonomie se dissimule, en recherche, un ensemble d'enjeux essentiels à la pérennité de la mission universitaire.

Ainsi, l'autonomie du chercheur implique qu'il soit maître de ses propres travaux, qu'il décide par lui-même de l'orientation que prendront ses activités et que les idéaux de vérité, de justice et de beauté seuls président à leur menée. *Auto-nomos*. L'étymologie même du mot révèle toute l'essence de cet impératif. Le chercheur doit, en clair, être en mesure de se donner sa propre loi (*nomos*), de décider par lui-même de la bonne conduite de ses recherches et des modalités de diffusion de ses travaux avec pour seul objectif de connaître et de faire connaître la vérité sur l'environnement naturel et social qui l'entoure. Ce n'est qu'à cette condition que les chercheurs québécois continueront de participer à l'effort millénaire d'avancement des connaissances humaines auquel les universités contemporaines ont conféré un essor sans précédent.

Les recherches pratiquées à l'université sont de plusieurs types, qui s'échelonnent sur des temporalités différentes et répondent à des ordres de priorité en apparence distincts, mais emboîtés les uns dans les autres. Au cœur de la mission universitaire de production du savoir se trouve la recherche fondamentale, axée sur le développement de nouvelles connaissances générales et de savoirs théoriques. De celle-ci découle la recherche appliquée, davantage orientée vers l'application des connaissances et la résolution de problèmes précis. Du même ordre relève la recherche clinique, indispensable au développement des sciences de la santé.

Si la recherche fondamentale dépend essentiellement de fonds publics, la recherche appliquée et clinique, pour sa part, bénéficie de fréquents partenariats entre les universités et le secteur privé, souvent intéressé par la commercialisation des résultats de recherche. La recherche appliquée, aux fins du développement et de l'innovation technologique, est également pratiquée au sein même des grandes entreprises industrielles et commerciales. Il n'en est pas de même pour la recherche fondamentale, qui ne présente que rarement des retombées économiques appréciables à

---

<sup>2</sup> CLIUQ, *La Contribution des établissements de la recherche au développement de l'ensemble du Québec*, Contribution du Comité de liaison intersyndical de l'Université du Québec dans le cadre de la 4e rencontre thématique menant au Sommet sur l'enseignement supérieur, 1 février 2013, p. 11.

court terme. En raison notamment du temps nécessaire à sa réalisation, celle-ci demeure largement l'apanage des universités. Ainsi, le service public et l'avancement du savoir ne sont jamais aussi bien servis par l'université que lorsqu'on lui permet d'assumer ses responsabilités à l'égard de la recherche fondamentale.

Une telle conception suppose donc que la recherche fondamentale ne soit pas reléguée au second plan, mais qu'elle soit vue pour ce qu'elle est : le fer de lance indispensable aux applications pratiques du savoir, l'inéluctable premier pas vers une connaissance appliquée. Comme le remarquait déjà Georges-Henri Lévesque, fondateur de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval en 1951, une telle vision de la recherche est indissociable de la liberté académique. Pour être pleinement exercée, l'autonomie du chercheur ne saurait souffrir longtemps qu'on la comprime à l'intérieur d'un cadre temporel et financier exigü : «[...] si on ne laisse pas les savants effectuer, dans leur féconde lenteur et en pleine liberté académique, les recherches qu'ils ont pour mission de faire en vue d'étendre le domaine des connaissances humaines et appliquer ensuite leur génie à l'amélioration des conditions de vie de l'humanité, on stérilise la science, on tarit la principale source des progrès humains<sup>3</sup>.» La culture du savoir est un patient labeur dont les fruits demeurent parfois longtemps ignorés avant de révéler toute leur saveur. Il est impératif qu'elle s'effectue dans un environnement libre de contraintes susceptibles d'attenter à sa «féconde lenteur».

Non seulement la recherche, et particulièrement la recherche fondamentale, est-elle partie intégrante de la mission de production du savoir propre à l'université, mais encore sert-elle aussi la fonction de transmission des connaissances que joue l'institution au sein de la société. Faut-il rappeler, avec le sociologue et historien des sciences Yves Gingras, que «depuis Humboldt et la création de l'Université de Berlin en 1810, l'enseignement et la recherche sont les deux piliers de la mission universitaire<sup>4</sup>»? Ces deux tâches sont deux aspects indissociables et consubstantiels du travail des professeurs, une consubstantialité qu'exprime d'ailleurs bien le nom composé par lequel on les désigne de nos jours : professeurs-chercheurs. L'institution universitaire doit veiller au renouvellement perpétuel du bassin de professeurs et de chercheurs qu'elle est seule habilitée

---

<sup>3</sup> Cité par François Beaudin et Pierre Valcour, *La liberté aussi vient de Dieu: témoignages en l'honneur de Georges-Henri Lévesque, 1903-2000*, Québec, Presses Université Laval, 2002, p. 16.

<sup>4</sup> Yves Gingras, «Sept thèses sur l'université», *Analyses et discussions*, no 8, printemps 2006, p. 34.

à former. Au-delà du cursus de premier cycle et par-delà les murs étroits de la salle de classe, l'enseignement universitaire s'effectue à travers les recherches conduites par les professeurs-chercheurs. En effet, les projets de recherches subventionnés représentent pour de nombreux apprentis-chercheurs une occasion idéale de s'initier au processus de production de la connaissance qui constitue l'autre versant essentiel de la mission universitaire. Dans un mémoire soumis à l'Association canadienne-française pour l'avancement du savoir (ACFAS), la FQPPU affirme ainsi qu'«il est important d'assurer "la disponibilité d'une relève en recherche et innovation compétente et en nombre suffisant". Pour préparer cette relève, il faut d'abord augmenter les effectifs de professeurs dans les universités et leur accorder les conditions et les ressources nécessaires pour accomplir l'ensemble de leurs tâches (enseignement, recherche, service à la collectivité)<sup>5</sup>.» Ce développement de la relève commence donc par la création de postes de professeurs, une mesure essentielle à la recherche et à l'encadrement des étudiants aux cycles supérieurs. Il exige aussi un financement adéquat des jeunes chercheurs et des nouveaux professeurs. Ce financement permet l'embauche d'étudiants-chercheurs qui peuvent ainsi s'initier aux modes de production de la connaissance spécifiques à leur champ disciplinaire.

### **Une intégrité menacée**

Aujourd'hui, le cadre dans lequel se déploie la mission d'enseignement et de recherche est appelé à s'élargir. Étudiants et professeurs sont sollicités afin de mettre leurs connaissances au service de la collectivité locale, régionale, nationale et internationale. C'est notamment le cas des Universités du Québec, dont chacune des composantes hormis l'UQAM est investie d'un rôle de développement régional. Ainsi, la fonction de transmission des connaissances qu'assure l'université ne se limite plus au seul processus d'enseignement qui lie l'étudiant au professeur, mais s'étend désormais à l'ensemble de la société. À ce titre, l'institution universitaire est désormais perçue comme essentielle au développement économique. À cet effet, la production du savoir qui s'effectue par le truchement des recherches participe du rôle de chef de file du développement et de l'innovation que les responsables politiques et économiques tendent à imposer aux établissements universitaires. La politique de financement de la recherche exerce à

---

<sup>5</sup> FQPPU, *De quelques enjeux et priorités de la recherche universitaire au Québec*, Mémoire de la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université soumis à l'Association francophone pour le savoir, 27 août 2012, p. 8.

cet égard un rôle déterminant dans l'orientation présente et future de l'avancement des connaissances.

Autant au niveau fédéral que provincial, les politiques gouvernementales de financement tracent avec une précision croissante les lignes de force qui guideront radicalement la recherche et l'innovation en fonction des enjeux sociaux, économiques, culturels et parfois même politiques qui traversent la société. Ainsi, Génome Canada et la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) sont deux exemples de programmes fédéraux créés hors des grands organismes subventionnaires pour favoriser la recherche dans certains secteurs jugés névralgiques.

Renforçant cette tendance, la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) implantée en 2007 par le gouvernement québécois mettait l'accent sur «l'innovation» et la «commercialisation». En 2010, dans sa seconde version, la SQRI tentait aussi d'accroître les liens entre les universités et le monde des affaires. On pouvait y lire qu'un des objectifs du gouvernement était de «rentabiliser les investissements dans les infrastructures scientifiques<sup>6</sup>». Par cette réorientation du système de financement public de la recherche, le gouvernement manifestait une volonté évidente de rentabiliser celle-ci notamment en l'arrimant aux besoins du secteur industriel et technologique.

Dans le mémoire qu'il a déposé en prévision du Sommet, le CLIUQ signalait d'ailleurs qu'«en prescrivant les objets, les méthodes, voire les résultats de la recherche, ce mode de financement attaque directement l'autonomie universitaire et la liberté académique sur laquelle repose la recherche-crédation. Il en va de même pour le financement ciblé qu'adoptent de plus en plus les ministères, administré sans comité de pairs et sans consultation sur la nature des recherches à financer<sup>7</sup>.» Trop souvent, les choix des chercheurs en ce qui concerne le sujet ou l'orientation de leurs travaux sont guidés par la possibilité d'obtenir du financement. Cela les amène, en effet, à se tourner vers des sujets jugés prioritaires et à délaisser certains sujets ne correspondant pas ou plus aux critères de financement.

---

<sup>6</sup> *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013*, Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Gouvernement du Québec, 2010, p. 16.

<sup>7</sup> CLIUQ, *La Contribution des établissements de la recherche au développement de l'ensemble du Québec*, Contribution du CLIUQ dans le cadre de la 4e rencontre thématique menant au Sommet sur l'enseignement supérieur, 1 février 2013, p. 10.

La FQPPU et le CLIUQ affirment que, globalement, l'autonomie universitaire était mise en péril par le mode de financement ciblé et préconisé par la SQRI. La FQPPU a d'ailleurs elle-même fait état de cette position lors des consultations de l'ACFAS en vue de l'élaboration d'une nouvelle politique de recherche. Dans son mémoire, la FQPPU dénonçait que la recherche fût largement «mise au service de la technologie et l'université, au service du secteur privé<sup>8</sup>» depuis l'implantation de la SQRI.

La recherche ciblée tend à privilégier davantage la recherche appliquée au détriment de la recherche fondamentale. Devons-nous rappeler que ce type de recherche est cependant essentiel à l'avancement des connaissances et est donc partie intégrante du rôle des universités ainsi que l'a déjà réaffirmé l'Association de la recherche industrielle du Québec (ADRIQ)<sup>9</sup> ? À cet égard, la FQPPU souscrit à l'avis de l'ACFAS qui, dans un mémoire sur l'élaboration de la Politique nationale de recherche et d'innovation, maintenait que «l'équilibre entre recherche fondamentale et appliquée est essentiel, les résultats issus de la recherche fondamentale nourrissant à long terme les activités de recherche appliquée, par de nouvelles occasions de générer des innovations<sup>10</sup>.»

Devant ce constat, la FQPPU tient donc à réitérer que la mission même de l'université se trouve menacée par la dérive pragmatiste et mercantiliste de la recherche. En asservissant la recherche aux impératifs du marché, immédiats et de courte vue, en réduisant le service à la collectivité à une fonction motrice de l'industrie, on travestit l'essence même de l'institution et de sa fonction sociale primordiale qui en font un organe de production d'un savoir critique à l'égard de la société qui l'entoure, un contre-pouvoir démocratique inscrit dans le temps long du développement civilisationnel : « [...] la mission de service public de l'université y est détournée

---

<sup>8</sup> FQPPU, *De quelques enjeux et priorités de la recherche universitaire au Québec*, *Op. cit.*, p. 5.

<sup>9</sup> ADRIQ, *Accélérer l'innovation de façon durable*, Mémoire de l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) déposé au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) dans le cadre de l'établissement de la Politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI), 1 février 2013, p. 23.

<sup>10</sup> ACFAS, *Pistes pour une politique de la recherche et de l'innovation axée sur le bien commun*, Mémoire de l'Association francophone pour le savoir (Acfas) déposé au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) dans le cadre de l'établissement de la Politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI), 2013, p. 3



au profit du secteur économique, rabaissant du coup les valeurs et les impératifs d'ordre culturel, intellectuel et social qui sont pourtant sa raison d'être. Sous-entendue, la conception entrepreneuriale de l'université nie sa fonction critique ainsi que la liberté académique qui sont indispensables pour le bien collectif<sup>11</sup>.» C'est ce péril qui continuera de guetter l'université et la société québécoise si les prochaines assises ne le préviennent par une politique nationale de recherche et d'innovation qui reconnaisse les exigences de la liberté académique et de la recherche fondamentale.

À travers le financement, l'orientation de la recherche exige de plus en plus du chercheur qu'il parvienne à des résultats applicables à court terme. Pour obtenir des fonds de recherche, le chercheur doit, et ce de manière croissante, faire étalage de l'utilité sociale de ses travaux. Il doit montrer que ses préoccupations sont ancrées dans l'air du temps, tout changeant et volatile soit-il. Cela désavantage ainsi certaines recherches qui demandent du temps. Les chercheurs sont donc forcés de solliciter fréquemment de nouvelles sources de financement et ont conséquemment moins de temps à consacrer à leur rôle essentiel de recherche et d'enseignement. Ainsi, dans son mémoire présenté à l'ACFAS, la FQPPU affirmait que «l'incertitude chronique de disposer de ressources suffisantes décourage les individus et les établissements. Pour assurer une permanence des activités et des personnels de recherche, les chercheurs sont obligés de soumettre des demandes de subvention à répétition et à de brefs intervalles<sup>12</sup>.» Il importe de reconnaître que la recherche et les enjeux qui meublent l'actualité ne relèvent pas des mêmes temporalités, que la recherche scientifique s'inscrit dans une durée souvent bien plus longue. Le problème de la science n'a pas à refléter étroitement le problème du politique. Ainsi, l'allongement de la durée des subventions permettrait d'assurer une plus grande stabilité du financement de la recherche et le protégerait relativement des changements conjoncturels ou de gouvernement. Les professeurs pourraient ainsi se consacrer davantage à leur rôle d'enseignement et de recherche et moins à celui d'«entrepreneurs du culturel» constamment à la recherche de financement.

Par ailleurs, le financement de la recherche exclut, à l'heure actuelle, certains frais indirects que les universités doivent combler à même leur fonds de fonctionnement et leur fonds

---

<sup>11</sup> FQPPU, *Les effets du projet de loi 130 sur la recherche publique au Québec*, Mémoire présenté à la Commission des finances publiques dans le cadre des consultations sur le projet de loi 130, janvier 2011, p. 3.

<sup>12</sup> FQPPU, *De quelques enjeux et priorités de la recherche universitaire au Québec*, *Op. cit.*, p. 4.

d'immobilisation. Dans son mémoire déposé à l'ACFAS, le CLIUQ déclarait que «la question des coûts indirects de la recherche constitue un autre sujet d'inquiétude pour les professeurs. En effet, si dans la plupart des cas les subventions de recherche couvrent les coûts directs de la recherche (salaires de professionnels de recherche, bourses aux étudiants, appareils et matériel de recherche), les autres coûts relatifs à l'aménagement des conditions et d'un environnement propices à la recherche sont à la charge des universités. Les coûts indirects de la recherche incluent tant les coûts liés aux services comme les bibliothèques, l'informatique, les télécommunications, les ressources humaines et la gestion que les coûts liés à l'acquisition et l'usage d'espaces ainsi qu'au renouvellement des équipements qu'on y retrouve<sup>13</sup>.» Bien que le gouvernement du Québec ait commencé à financer une partie de ces frais, ce montant a été plafonné à partir de l'année 2012. Ces programmes ne sont cependant pas suffisants pour couvrir l'entièreté des frais indirects de recherche. Ainsi, le gouvernement du Québec estimait d'ailleurs en 2007 que le manque à gagner en lien avec ces frais indirects s'élevait à 90M\$<sup>14</sup>.

## **Recommandations**

La FQPPU clame la nécessité d'accroître le financement global de la recherche. La recherche et l'enseignement étant indissociables au sein des universités, l'amélioration de la recherche passe également par l'augmentation du nombre de professeurs-chercheurs et par un financement adéquat de ceux-ci. En ce sens, la FQPPU souligne l'annonce faite par le gouvernement lors du Sommet sur l'enseignement supérieur de l'embauche de 1000 nouveaux professeurs. Cela constitue un pas dans la bonne direction, mais demeure insuffisant. Il est impératif que le financement de la recherche augmente en proportion de la hausse prévue des effectifs professoraux, tout particulièrement lorsque l'on considère les difficultés éprouvées par les nouveaux professeurs à recueillir le soutien financier nécessaire au déploiement de leurs projets. Ce financement est essentiel pour permettre aux nouveaux professeurs d'entreprendre leurs recherches. Il contribue aussi au développement de la relève en permettant l'embauche d'étudiants et de jeunes chercheurs qui peuvent ainsi collaborer à ces recherches. Le

---

<sup>13</sup> CLIUQ, *Op. cit.*, p. 12.

<sup>14</sup> *Ibid.*

développement de la relève nécessite aussi des mesures de soutien direct aux étudiants et aux jeunes chercheurs. Ces mesures peuvent prendre notamment la forme de bourses de recherches.

Pour remédier au manque à gagner actuel et à venir, particulièrement quant à la problématique des frais indirects liés à la recherche, la FQPPU propose qu'une sous-enveloppe dédiée à la recherche soit créée à même le fonds de fonctionnement des universités. Cette mesure stabiliserait le financement et couvrirait la totalité des besoins engendrés par l'accomplissement de la recherche universitaire.

Afin de contribuer à la préservation de l'autonomie universitaire et d'encourager la recherche fondamentale, la FQPPU demande qu'un budget équivalant à 2 000\$ par professeur soit réservé à même le fonds de fonctionnement pour financer la recherche fondamentale. Ce budget serait administré par les universités alors que les projets seraient évalués par les pairs. Ce financement serait donc libre d'ingérence extérieure. Strict minimum, cet investissement de près de 20 M\$ signifierait l'amorce d'un rééquilibrage prochain entre la recherche libre et la recherche orientée. À ce titre, sa valeur est davantage symbolique que matérielle : ce serait le signe d'un changement de culture politique à l'endroit de la recherche fondamentale même si ce financement ne saurait en aucun cas être tenu pour suffisant et permanent.

En raison des liens de plus en plus étroits entre le secteur privé et les universités, il est impératif que la prochaine loi-cadre des universités envoie un message fort et sans ambiguïté au sujet de l'autonomie universitaire et de la liberté académique du professeur-chercheur. Cette loi constituera la pierre angulaire de l'orientation future des universités québécoises. À ce titre, elle ne saurait éluder le principe éthique de transparence entre les universités et leurs partenaires externes en matière de recherche. Elle devra donc comprendre un protocole clair permettant d'encadrer ces partenariats. Dans le but d'accroître le financement privé de la recherche sans nuire à l'autonomie universitaire, la nouvelle législation devrait prévoir une contribution des entreprises à la recherche au moyen de la fiscalité.

Enfin, dans l'optique d'assurer une stabilité à la recherche et de permettre aux professeurs de se concentrer sur leur travail, la FQPPU recommande que la durée des subventions de recherche

passé de 3 à 5 ans. Cet allongement permettrait aux professeurs de se consacrer à leurs tâches principales de recherche et d'enseignement sans se soucier constamment du renouvellement de leurs subventions. En effet, ce changement permettrait aux chercheurs de se livrer à des travaux de plus longue haleine et il les délivrerait –partiellement– des contraintes actuelles de la recherche ciblée.

## **Bilan en guise de complément à l'avis de la FQPPU**

Au terme des Assises nationales sur la recherche et l'innovation, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) juge nécessaire de revenir sur quelques idées fortes qui ont émergé des tables rondes tenues les 15 et 16 avril, à Québec.

D'abord, un consensus s'est établi autour de la nécessité d'accorder à la recherche fondamentale effectuée dans les universités tout le soutien financier nécessaire à l'avancement des connaissances. Recherche fondamentale et recherche appliquée sont interdépendantes : l'une ne saurait se renouveler continuellement sans l'apport de l'autre. La rentabilité à court terme ne peut donc constituer l'unique objectif d'une politique nationale de recherche qui aspire à soutenir durablement l'élan scientifique, culturel, artistique et économique de la collectivité québécoise.

Des discussions entre les acteurs du milieu de la recherche et de l'innovation, il est à nouveau ressorti clairement que l'université est la seule institution habilitée à régénérer le bassin d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. Non seulement le financement de la recherche joue-t-il un rôle essentiel dans le renouvellement des effectifs de professeurs-chercheurs, mais il participe aussi au développement des compétences et des qualifications adaptées à la société du savoir. Le soutien de la recherche universitaire constitue un choix de société et, comme l'ont rappelé plusieurs intervenants, un choix qui s'est avéré payant au fil du temps.

À cet égard, la FQPPU ne saurait trop encourager le Gouvernement du Québec à prendre les mesures qui s'imposent afin de revaloriser les carrières impliquant un haut degré de qualification. Si l'État veut jouer pleinement le rôle de « donneur d'ordres » qu'il s'est attribué, il est nécessaire qu'il se dote de la main-d'œuvre la plus compétente qui soit. Nous croyons qu'au-delà des campagnes de sensibilisation et de la réorientation des programmes d'enseignement en fonction d'objectifs académiques élevés, la mise en valeur du haut savoir passe avant tout par la création de débouchés pour les diplômés des cycles supérieurs. L'État, plus grand employeur du Québec, est investi d'une responsabilité primordiale en cette matière. La revalorisation de la main-d'œuvre hautement qualifiée doit emprunter le même chemin que la revalorisation de la compétence au sein de la fonction publique.

Enfin, «l'intersectorialité» s'est retrouvée au cœur des préoccupations de l'ensemble des acteurs réunis. Entre les sciences sociales et humaines, les sciences pures, les sciences de la santé, les secteurs de l'éducation, des arts et des lettres, l'heure est au décloisonnement, et non à la hiérarchisation, des champs disciplinaires. Les idées ne connaissent pas de frontières. Si l'on a souvent mis l'accent sur la rentabilité des sciences appliquées, il est temps que la politique nationale de recherche et d'innovation reconnaisse la *profitabilité* économique et humaine de

l'ensemble des disciplines scientifiques. Souvent négligées sous prétexte qu'elles ne «rapportent» pas autant de revenus à la société québécoise que les sciences appliquées, les sciences sociales et humaines représentent néanmoins des vecteurs importants d'économie pour l'État. Sans elles, les programmes sociaux et services publics ne sauraient atteindre un haut niveau d'efficacité.

Il est nécessaire de se doter d'instruments permettant de mesurer plus précisément les effets économiques qu'entraîne l'ensemble des recherches scientifiques. Ces indicateurs doivent comprendre les retombées économiques de la recherche universitaire non seulement en termes de rentabilité directe, mais aussi en termes de profitabilité indirecte. Il faut reconnaître non seulement les sommes que rapporte la recherche, mais également celles qu'elle fait économiser à la société québécoise. Cette fonction pourrait fort bien incomber à un *observatoire* de la recherche et des universités québécoises dont nous appelons la création de tous nos vœux. Réunissant des chercheurs universitaires et des professionnels de recherche, cet organe neutre et collégial serait chargé de conduire des travaux scientifiques approfondis afin d'élargir continuellement nos connaissances sur le système québécois d'enseignement supérieur. Son histoire, son fonctionnement, ses orientations présentes et futures de même que ses traits distinctifs en contexte nord-américain seraient au nombre des objets d'étude d'un tel observatoire. Celui-ci se voudrait apolitique et construit sur un modèle éloigné de celui des chaires de recherche du Canada. Ainsi, il s'accorderait avec la conception collégiale, ouverte et transparente de l'université, qui s'impose à l'heure actuelle.